

Paris, le 28 janvier 2013,

A l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls

Monsieur le Ministre,

Les parlementaires nationaux et européens exercent depuis plusieurs années leur droit de visite dans les locaux et centres de rétention administrative. L'exercice de ce droit a permis d'améliorer l'information et la transparence sur leur fonctionnement et l'exercice des droits des personnes qui y sont retenues.

Cela reste toutefois insuffisant pour répondre au devoir d'information et de transparence d'une République fondée sur le droit. La question de la liberté d'expression des médias est au cœur de ce processus et doit permettre d'informer le citoyen sur ce qui se passe dans ces lieux de rétention en tant que lieu de privation de liberté.

A ce titre, le 9 janvier dernier lors d'une visite à la prison des Baumettes (Marseille), la Garde des Sceaux Christiane Taubira annonçait le dépôt prochain d'un projet de loi visant à permettre à la presse d'accompagner les parlementaires dans les établissements pénitentiaires.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de saisir cette occasion pour étendre ce projet de loi aux Locaux et Centres de Rétention Administrative. L'absence de texte réglementaire prévoyant les conditions d'accès et de visite de ces lieux par les journalistes entraîne une application totalement disparate, et préjudiciable, de la liberté d'expression et d'information.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hélène Flautre, présidente du groupe EELV au Parlement européen
Jean-Vincent Placé, président du groupe EELV au Sénat
Barbara Pompili, co-présidente du groupe EELV à l'Assemblée Nationale
François de Rugy, co-président du groupe EELV à l'Assemblée Nationale